

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 1^{er} septembre 2023**

Date de la convocation : 28/08/2023

Date d'affichage : 28/08/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (B DEL-ROX)

Objet de la délibération : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

L'an deux mil vingt-trois et le premier septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Éric BONAFE, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15 Votant 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R7 du code électoral qui stipule que les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux pour une durée de trois ans ;

Considérant que la composition actuelle de notre commission de contrôle des listes électorales a été arrêtée dans le courant de l'année 2020 ;

Considérant le courrier de la Préfecture nous demandant de renouveler la commission ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 conseiller municipal (hors maire et adjoints) ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de nommer Madame Bernadette DEL-ROX membre de la commission de contrôle des listes électorales**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
034-213401979-20230901-DE_2023_050-DE

